



SIVED
Nouvelle Génération

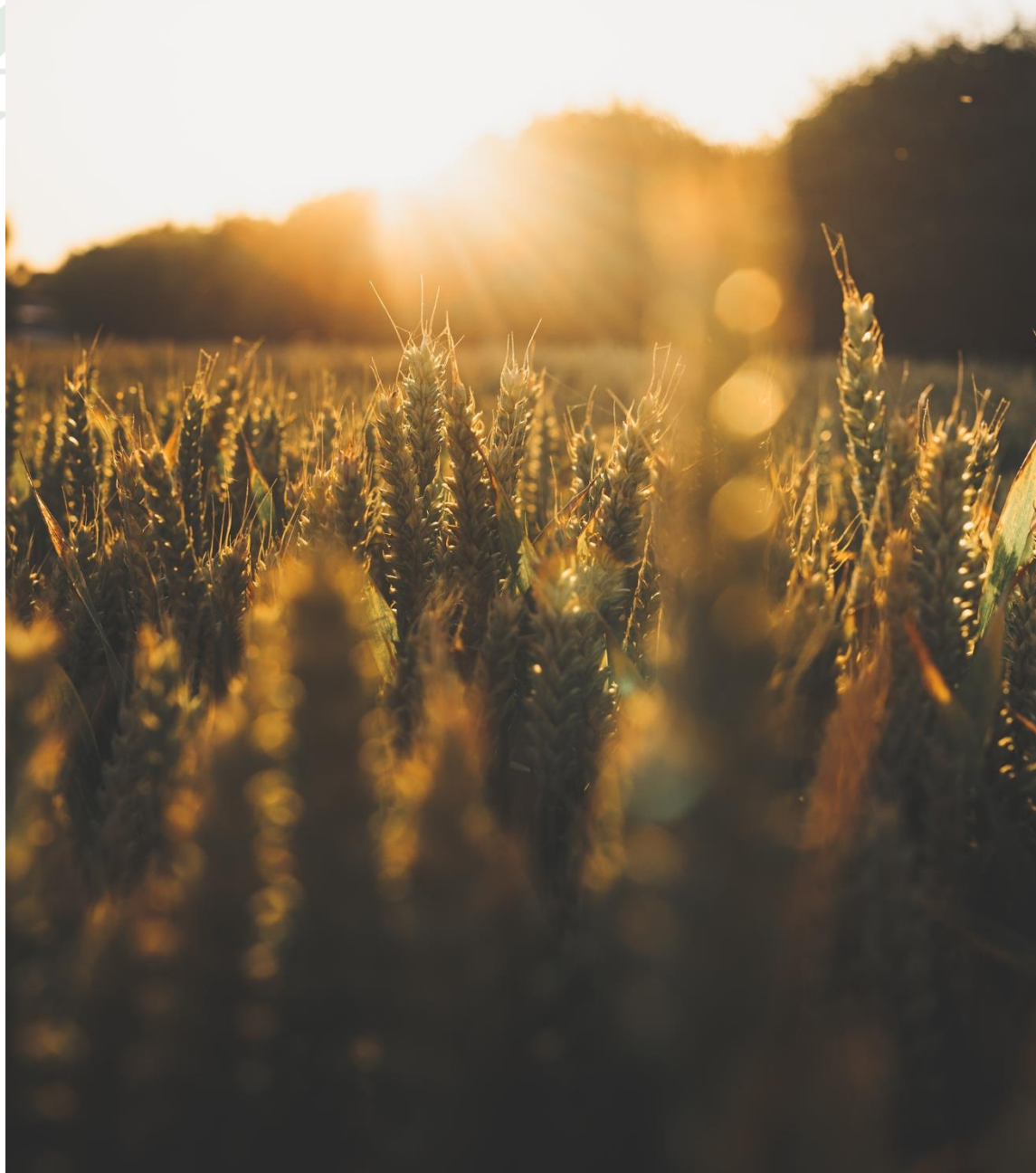
AR Prefecture

083-258302637-20260622-DEL_2026_035-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Rapport annuel

2025

*sur le prix et la qualité du service public
de traitement des déchets ménagers et
assimilés*



SIVED NG

Quartier de Paris, 174 route du Val - 83175 Brignoles Cedex



Tous les papiers se recyclent, ce document aussi : dans la colonne papiers.

AR Prefecture

083-258302637-20260622-DEL_2026_035-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Table des matières

AR Prefecture

083-258302637-20260622-DEL_2026_035-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

1. LE PERIMETRE	1
1.1 Les communes desservies	1
1.2 Les organes délibérants	1
1.3 L'organisation du service	2
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
2.1 Le traitement des déchets	3
2.1.1 Exutoires des OMR	3
2.1.2 ISDND de Ginasservis (83)	4
2.1.3 ISDND de Malespine à Gardanne (13)	7
2.1.4 ISDND de Pierrefeu-du-Var (83)	7
2.1.5 UVE de Toulon (83)	7
2.2 Le projet Oréal	8
3 LES INDICATEURS FINANCIERS	10
3.1 Le montant annuel global des charges du service	10
3.1.1 Les faits marquants	10
3.1.2 Les charges de fonctionnement	11
3.1.3 Les charges d'investissement	12
3.2 Le montant annuel global des produits du service	13
3.2.1 Les produits de fonctionnement	13
3.2.2 Les produits d'investissement	14

1. LE PERIMETRE

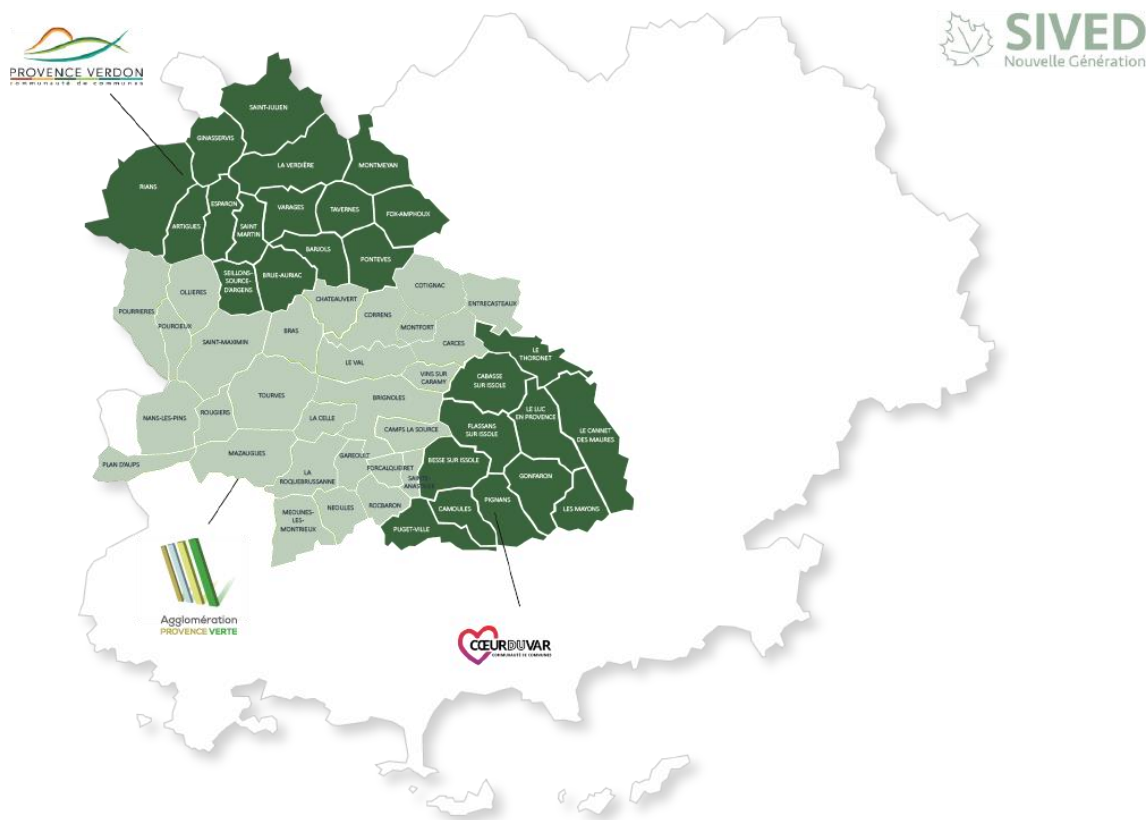
1.1 Les communes desservies

Le SIVED NG est un Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération.

Le Syndicat exerce la compétence traitement des déchets pour les trois EPCI suivants :

- ✓ la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- ✓ la Communauté de Communes Cœur du Var,
- ✓ la Communauté de Communes Provence Verdon.

Le périmètre comporte 54 communes et 178 248 habitants (données population INSEE 2026 – date de référence statistique 1^{er} janvier 2023).



1.2 Les organes délibérants

Le SIVED NG est administré par un Comité Syndical composé de 29 délégués élus et désignés par les assemblées délibérantes des membres adhérents, et de 29 suppléants.

EPCI membres du syndicat	Répartition des sièges (en fonction de la population)
Communauté d'Agglomération de la Provence Verte	14

SIVED NG

Quartier de Paris, 174 route du Val - 83175 Brignoles Cedex



Tous les papiers se recyclent, ce document aussi : dans la colonne papiers.

AR Prefecture

083-258302637-20260622-DEL_2026_035-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Communauté de Communes Cœur du Var	10
Communauté de Communes Provence Verdon	5
TOTAL	29

En 2026, suite aux élections le bureau est constitué de :

Président

- Monsieur Jean-Martin GUISIANO

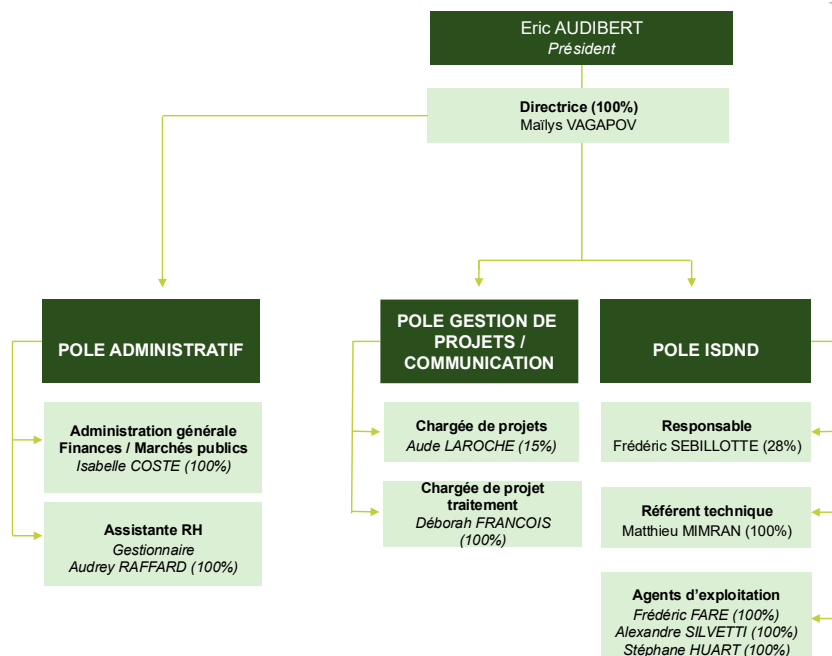
Vice-présidents

- 1^{er} VP : Hervé PHILIBERT (CCPV)
- 2^{ème} VP : Thierry BONGIORNO (CCCV)
- 3^{ème} VP : Olivier BARTHELEMY (CAPV)
- 4^{ème} VP : Hubert GEOLLE (CCPV)
- 5^{ème} VP : Frédéric TOUSSAINT (CAPV)
- 6^{ème} VP : Jérôme TESSON (CAPV)

1.3 L'organisation du service

Le SIVED NG comprend 10 agents (8.43 ETP) organisés comme suit :

ORGANIGRAMME SIVED NG au 01/01/2026



En cas de besoin :

- 1 poste d'adjoint technique (accroissement temporaire sur 6 mois)
- 1 poste d'adjoint administratif (accroissement temporaire sur 6 mois)

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Le traitement des déchets

2.1.1 Exutoires des OMR

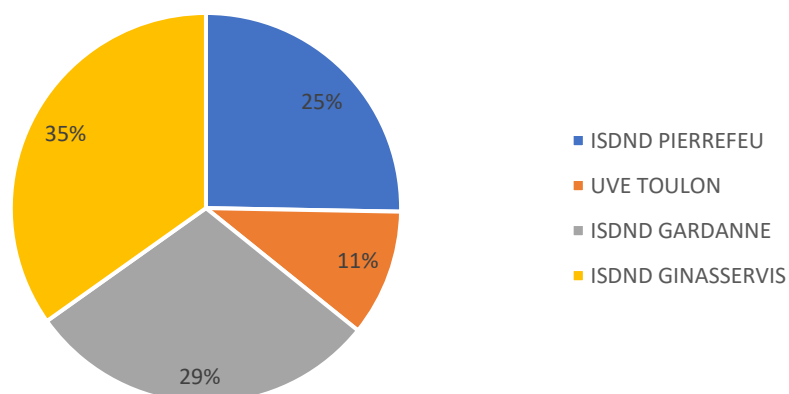
En raison de la raréfaction des solutions de traitement en Région Sud et de la hausse des coûts de traitement, le SIVED NG a recours à plusieurs exutoires, en fonction de leurs capacités annuelles disponibles :

- ✓ Les OMR de la CC Cœur du Var (CCCV) sont transportées directement à l'ISDND de Pierrefeu, exploitée par le groupe Pizzorno Environnement, ainsi qu'à l'UVE de Toulon, exploitée par Zephire ;
- ✓ Les OMR de la CA Provence verte (CAPV) transitent via les quais de transfert de La Celle et de Saint Maximin (sous la gestion de la CAPV) avant d'être transportées vers l'UVE de Toulon, l'ISDND de Gardanne, exploitée par la SEMAG, l'ISDND de Pierrefeu, exploitée par le groupe Pizzorno Environnement, et l'ISDND de Ginasservis exploitée en régie ;
- ✓ Les OMR de la CC Provence Verdon (CCPV) sont directement transportées à l'ISDND de Ginasservis.

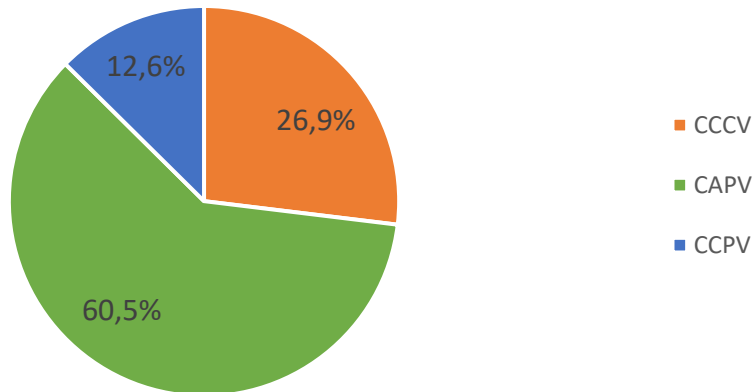
La majeure partie des OMR sont traitées à l'ISDND de Ginasservis (35%) et l'EPCI qui génère la plus grande part d'OMR traitées par le SIVED NG est la CAPV (61%). La quantité d'OMR enfouies par EPCI adhérents diminue depuis 2010.

EPCI	CCCV		CAPV			CCPV
Exutoires	ISDND PIERREFEU	UVE TOULON		ISDND GARDANNE	ISDND PIERREFEU	ISDND GINASSERVIS
Tonnages	10 638,76	828,48	3 642,10	12 514,30	130,70	9 469,84
	25,0%	10,5%		29,4%	0,3%	34,8%
	11 467,24		25 756,94			5 361,41
	26,9%		60,5%			12,6%
	42 585,59					

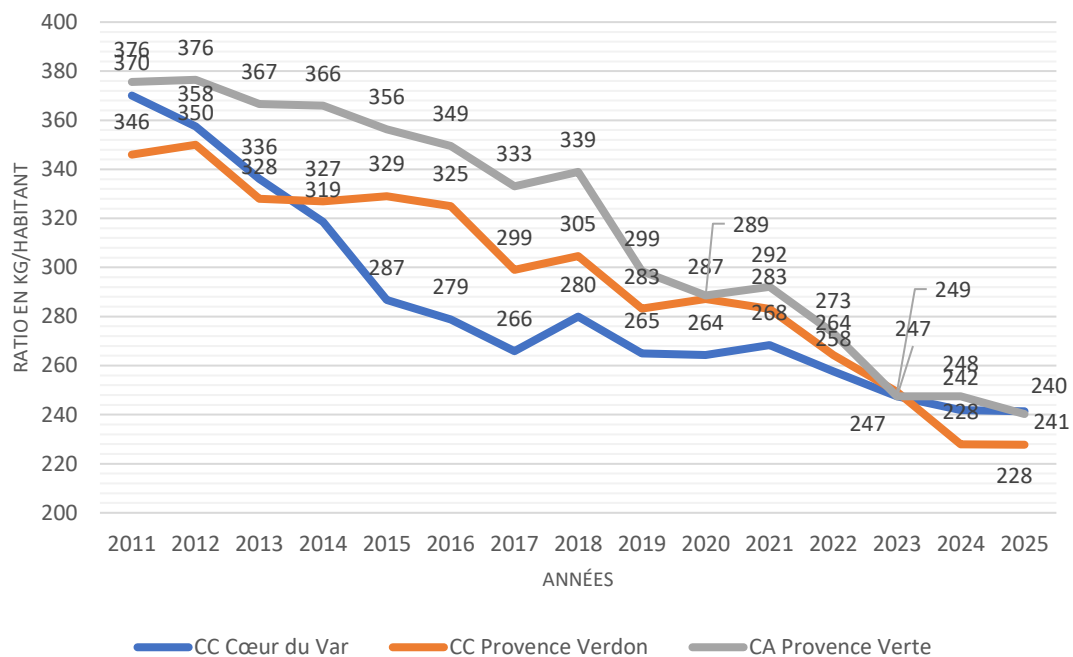
Répartition des tonnages d'OMR par exutoire en 2025



Répartition des tonnages d'OMR par EPCI en 2025



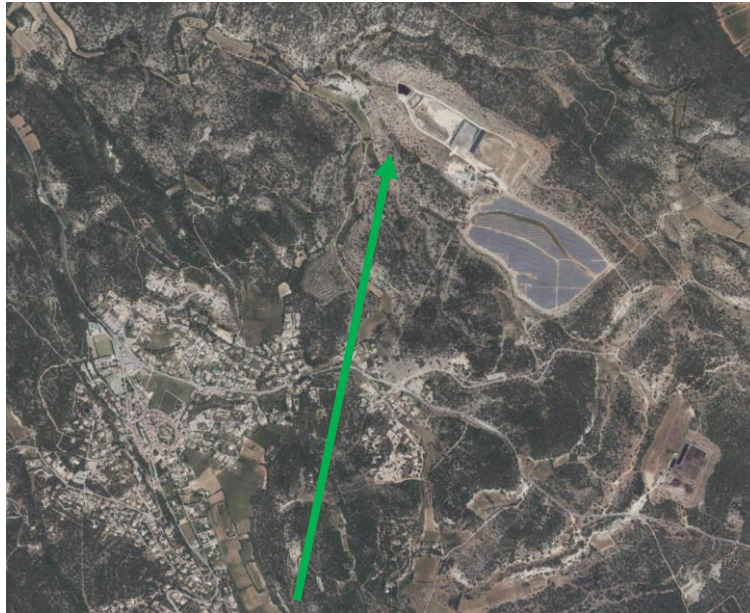
Evolution des quantités d'OMR enfouies par EPCI adhérent en kg/habitant/an



2.1.2 ISDND de Ginasservis (83)

L'ISDND de Ginasservis se situe au nord-ouest du territoire du SIVED NG, à environ 2 km du centre bourg de Ginasservis au lieu-dit « Pied de Chèvre ». Le site est géré directement par le SIVED NG. L'ISDND dispose d'une superficie de plus de 19 hectares et comprend 4 casiers :

- ✓ Le casier n°1 qui n'est plus exploité et qui a fait l'objet d'une couverture finale en 2016.
- ✓ Les casiers n°2 et n°3, qui ont bénéficié d'une réhabilitation en 2021 et qui ne sont plus exploités.
- ✓ Le casier n°4, en exploitation.



ISDND de Ginasservis vu du ciel (Google Maps)

L'exploitation de l'installation est assurée par quatre agents du lundi au vendredi de 6h à 13h.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020, la capacité annuelle de stockage est de 27 000 t.

Dans l'attente de la mise en service d'une installation de traitement des OM (projet Oréval) dont les déchets ultimes seraient enfouis sur l'ISDND, les élus du territoire ont fait le choix de limiter cet apport annuel à 15 000 tonnes.



L'alvéole n°1 du casier 4 a été ouverte le 2 mai 2022 et sa capacité totale est de 86 850 tonnes de déchets. A l'issue de l'année 2025, 14 831.25 tonnes ont été enfouies. A cette date, la capacité restante est d'environ 27 143,43 tonnes au 1^{er} janvier 2026, soit un peu moins de deux ans si l'apport de déchets est maintenu à 15 000 t/an.

Au regard de l'article 1.2.4 de l'AP du 20 juillet 2020, voici la capacité de stockage restante dans du casier n°4 au 31 décembre 2025.

Tonnages casier 4	
Capacité du casier 4	506 520 t
Tonnages enfouis en 2022	14 864,59 t
Tonnages enfouis en 2023	15 030,07 t
Tonnages enfouis en 2024	14 980,66 t
Tonnages enfouis en 2025	14 831,25 t
Capacité restante	446 813,43 t

Suite à une demande effectuée le 29 décembre 2021 par le SIVED NG visant à étendre le périmètre de la zone de chalandise à l'ensemble des communes du SIVED NG et ne plus être limité aux seules 6 000 tonnes issues de la CCPV, les services de la Préfecture ont répondu favorablement par un arrêté préfectoral complémentaire en date du 27 mars 2022. Cet arrêté précise que, vu la délibération prise par le comité syndical du SIVED NG le 18 octobre 2021, la zone de chalandise se limite désormais :

- ✓ uniquement à l'ensemble des communes du SIVED NG jusqu'au 31 décembre 2024,
- ✓ à compter du 1er janvier 2025, au bassin de vie provençal tel que défini dans le SRADDET de la Région Sud.

Les services de la DREAL du Var ont missionné un contrôle inopiné sur la nature des déchets enfouis sur l'ISDND de Ginasservis, mettant ainsi en évidence la part encore trop importante de déchets valorisables dans les OM.

Des mesures ont été mises en œuvre par le SIVED NG pour prévenir les risques sur l'environnement :

- ✓ Ramassage régulier des envols en provenance des casiers ;
- ✓ Campagne d'analyse trimestrielle sur les eaux souterraines, via les piézomètres, pour mesurer les éventuelles traces de pollution de l'ISDND ;
- ✓ Campagne d'analyse trimestrielle sur les eaux de rejets issues du bassin des eaux de ruissellement interne (analyse systématique avant tout rejet dans le milieu naturel) et du perméat issu du traitement des lixiviats par osmose inverse (campagne ponctuelle) ;
- ✓ Débroussaillage de l'intérieur de l'ISDND et entretien bande pare feu pour limiter les risques d'incendies ;
- ✓ Analyse de la qualité de l'air ;
- ✓ Brulage des biogaz issus des casiers via la torchère.



Plusieurs visites ont été organisées par la CAPV et la CCPV pour des écoliers, usagers, élus et agents afin de présenter le site. Outre la compréhension du fonctionnement de cette installation, l'objectif est de mettre en évidence les enjeux du tri des déchets en amont, au regard de la part encore importante de déchets valorisables dans les OMR.

2.1.3 ISDND de Malespine à Gardanne (13)

Le site est exploité par la SEMAG (Société d'économie Mixte d'Aménagement de Gardanne et sa Région). La capacité annuelle est de 53 000 t de déchets enfouis par an. La récupération des biogaz permet de produire 8 000 MW d'électricité (consommation de 2 600 habitants).

L'exutoire est ouvert du lundi au vendredi de 6h à 13h et le samedi de 7h à 12h. Il est fermé le dimanche et les 11 jours fériés légaux suivants : 1er janvier, Lundi de Pâques, 1er et 8 Mai, Jeudi de l'Ascension, Lundi de Pentecôte, 14 Juillet, 15 Août, 1er et 11 Novembre et 25 Décembre.



2.1.4 ISDND de Pierrefeu-du-Var (83)

Le site est exploité par la société Pizzorno Environnement. Sa capacité annuelle est de 135 000 t jusqu'au 31/12/2024 puis 100 000 t.

Le site peut recevoir les déchets de l'ensemble du territoire provençal du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).



2.1.5 UVE de Toulon (83)

L'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon est exploitée par la société ZEPHIRE. Sa capacité de traitement est de 285 000 tonnes par an.

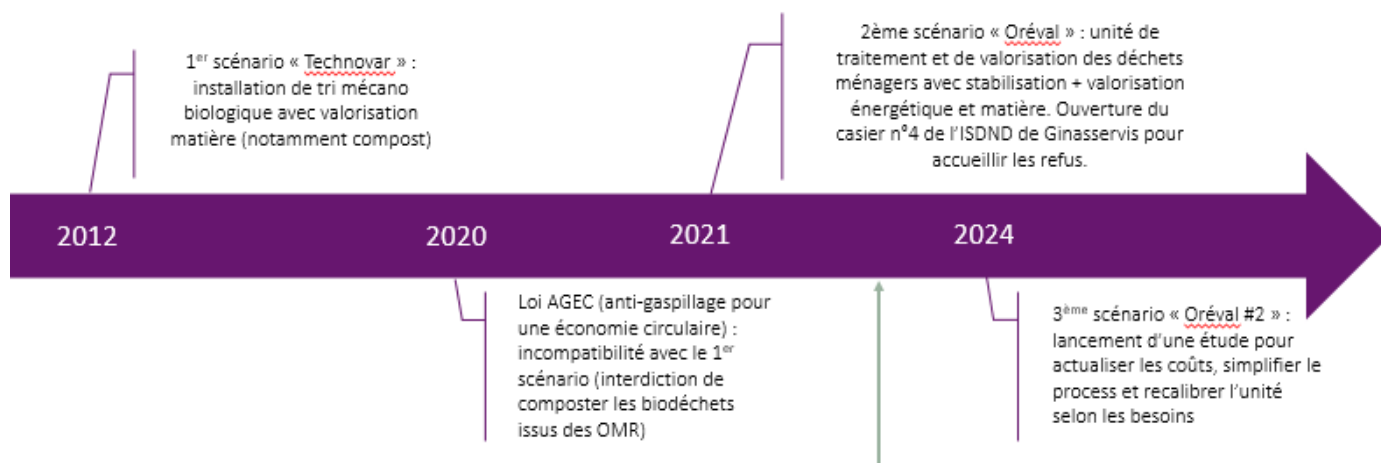
L'UVE produit de la vapeur d'eau et de l'électricité à partir de la combustion des ordures. La vapeur d'eau produite est valorisée sous forme de chaleur, tandis que l'électricité est revendue au réseau ERDF. En 2017, environ 51% du total des déchets des ménages ont été valorisés sous forme d'énergie grâce à l'usine. L'énergie thermique produite (35 958 MWh) a permis de chauffer l'équivalent de 5 200 logements et l'usine a produit 128 934 MWh sous forme d'énergie électrique.



2.2 Le projet Oréal

Face à la situation tendue en matière de traitement des déchets ultimes dans la Région Sud et considérant le contexte réglementaire, le SIVED NG a lancé un projet de création d'une installation de traitement et de valorisation des déchets ménagers, issu de la coopération entre les EPCI membres du SIVED NG.

Après plusieurs années d'études et un contexte évolutif (contraintes réglementaires, baisse des tonnages, développement des politiques de prévention et de collecte des trois EPCI, hausse des coûts...), le SIVED NG a pris de nouvelles orientations pour le projet Oréal :



Face à ce constat, les élus du SIVED NG ont choisi d'opter pour une solution alternative de traitement, appelée Oréal #2. A la demande du Préfet, les trois EPCI ont été invités à se positionner sur la réalisation du projet Oréal #2 porté par le SIVED NG. Les trois EPCI ont présenté un avis favorable au projet par courrier fin 2024.

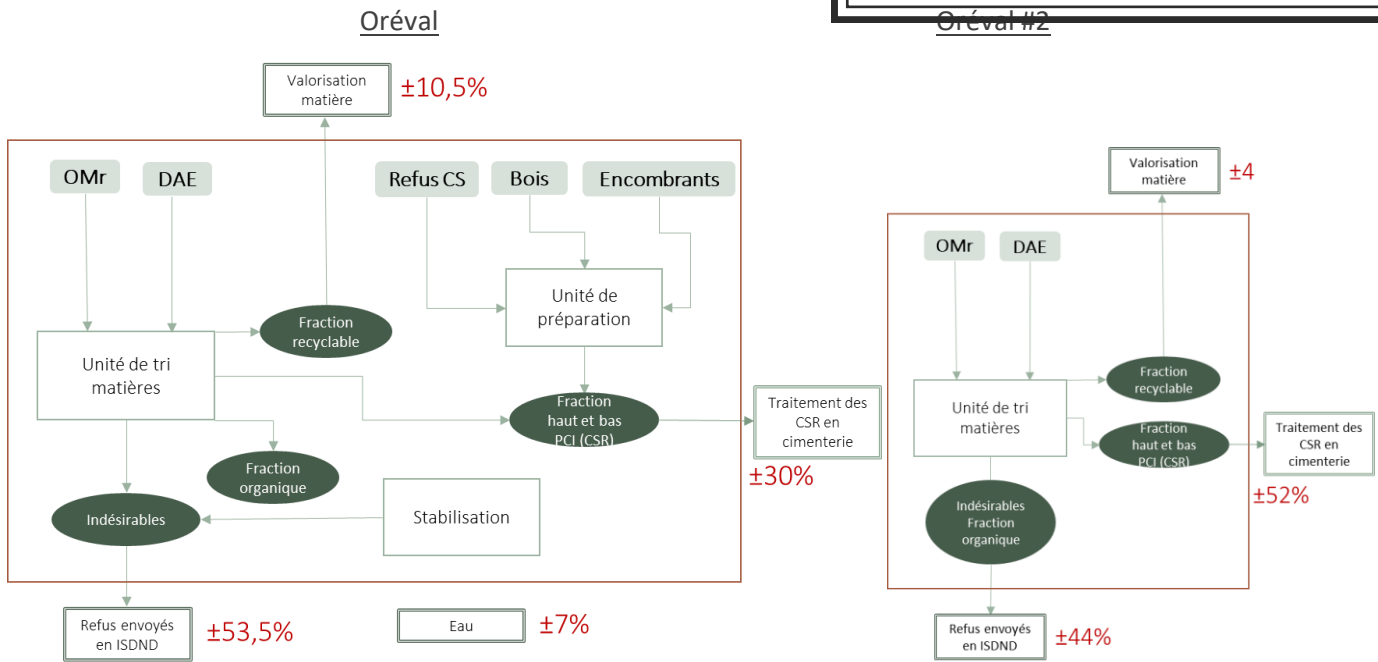
Comparaison des 2 scénarios Oréal et Oréal #2

	Oréal (2022)	Oréal #2 (2024)
Déchets acceptés	OMR, encombrants, refus de tri et Déchets d'Activité Economique (DAE)	OMR
Capacités	63 750 t à 72 450 t (dont 28 000 t à 37 000 t d'OMR)	37 000 t
Process	Production de CSR, valorisation matière, stabilisation des matières organiques	Production de CSR, valorisation matière (ferreux non ferreux)
Superficie minimale	3,5 Ha	2 Ha
Taux de diversion	46,50%	56,20%
Localisation	Brignoles	Territoire de la CAPV Maitrise foncière non assurée
Trafic routier	±30 camions par jour (FMA, BOM, camion benne)	±15 camions par jour (FMA, BOM)
Coûts (actualisés en 2024)	54 M€TTC 203 €TTC/tonne 83 €TTC/habitant	19 M€TTC 225 €TTC/tonne 47 €TTC/habitant

AR Prefecture

083-258302637-20260622-DEL_2026_035-DE
Reçu le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026

Oréal #2



Trois terrains sont pressentis sur le territoire de l'Agglomération Provence verte pour accueillir le projet Oréal #2.

Une étude de faisabilité foncière a été menée sur les emprises abordant plusieurs critères (analyse administrative, réglementaire, impacts sur l'environnement, le paysage, aménagements nécessaires, accès et réseaux...) ; cette étude a été présentée aux services de l'Etat.

3 LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Le montant annuel global des charges du service

3.1.1 Les faits marquants

Les faits marquants pour le SIVED NG en 2025 :

- Une évolution importante de la TGAP « Enfouissement » qui est passée de 45 € en 2022 à 65 € HT/tonne en 2025 pour l'ISDND de Ginasservis ;
- Une augmentation des prix des prestations de traitement des OMR de l'ordre de 1% liées à la révision des prix des marchés ;
- La poursuite de recherche foncière pour le projet OREVAL#2, en lien avec le Maire de Brignoles et Président de la CAPV ;
- Le lancement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de l'alvéole 2 du casier 4 de l'ISDND de Ginasservis.

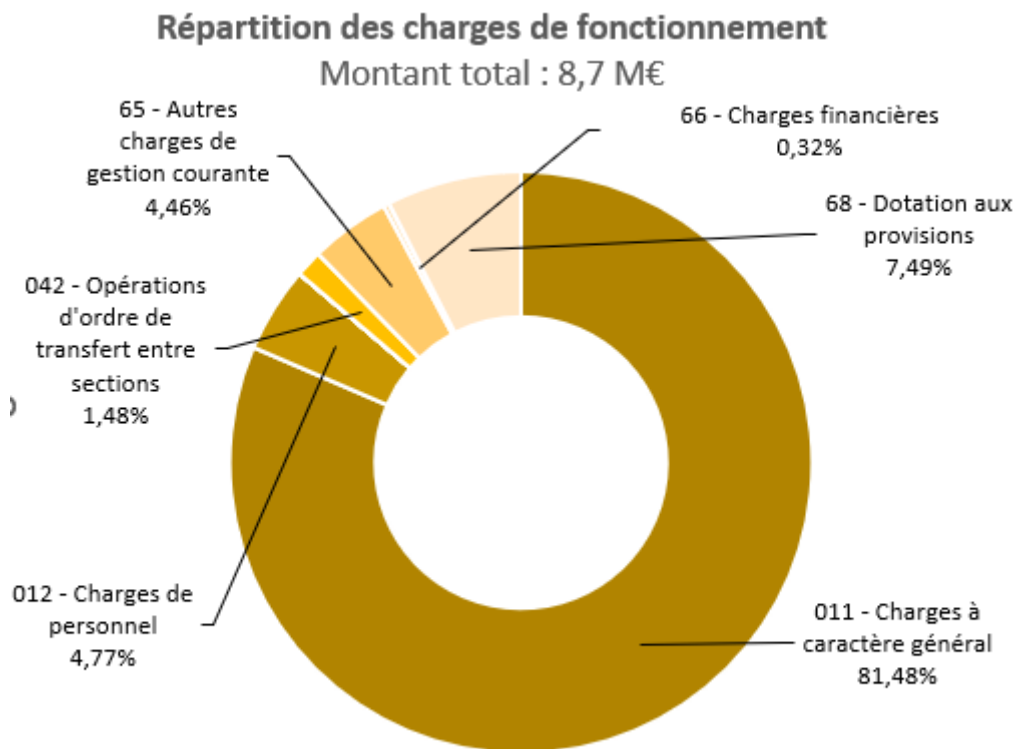
Le contexte local et environnement des déchets influant sur le SIVED NG :

- Le durcissement des contrôles DREAL sur l'ensemble des sites ;
- Le retrait de la compétence collecte CAPV au 1^{er} janvier 2024 impliquant une réorganisation interne de la structure
- L'obligation de tri à la source des biodéchets au 01er janvier 2024 avec :
 - ✓ Une obligation de valorisation matière de 65 % des déchets non dangereux non inertes mesurés en masse opposable en 2025 ;
 - ✓ Une interdiction d'élimination dans les installations de stockage de déchets non dangereux pour les ordures ménagères résiduelles comportant plus de 65% en masse de biodéchets ainsi que de déchets relevant du principe de responsabilité élargie du producteur au 1^{er} janvier 2025 et 60% à compter du 1^{er} janvier 2030.

3.1.2 Les charges de fonctionnement

Les charges à caractère général représentent plus de 81% des dépenses de fonctionnement.

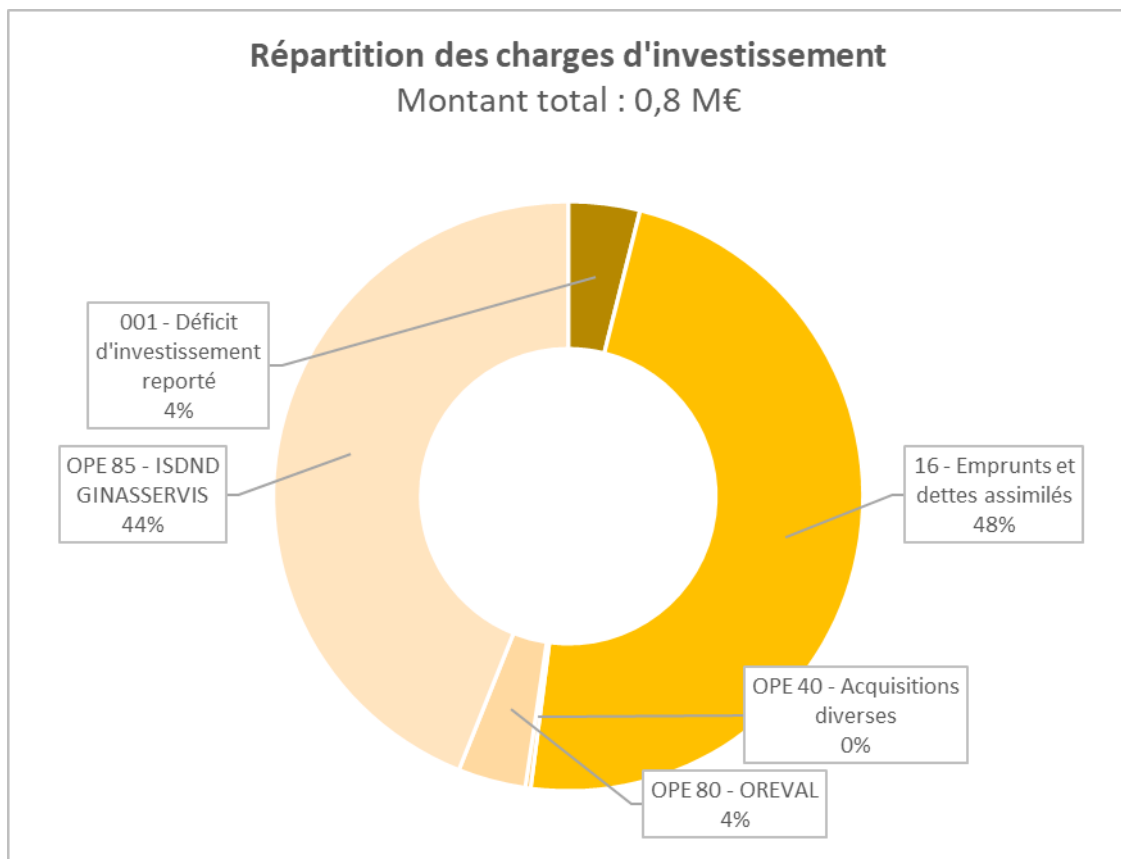
DEPENSES	REALISE 2025
011 - Charges à caractère général	7 076 919 €
012 - Charges de personnel	414 302 €
022 - Dépenses imprévues	
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 775 €
65 - Autres charges de gestion courante	387 170 €
66 - Charges financières	28 005 €
67 - Charges exceptionnelles	
68 - Dotation aux provisions	650 410 €
TOTAL	8 685 581 €



3.1.3 Les charges d'investissement

Les dépenses liées à l'ISDND de Ginasservis (emprunt et acquisition de matériels) représentent la plus grande part des investissements (92%).

DEPENSES	REALISE 2025
001 - Déficit d'investissement reporté	31 069 €
040/139 - Opération d'ordre de transfert entre section	
041 - Opérations patrimoniales	
16 - Emprunts et dettes assimilés	380 951 €
OPE 40 - Acquisitions diverses	2 308 €
OPE 80 - OREVAL	29 442 €
OPE 85 - ISDND GINASSERVIS	347 890 €
TOTAL	791 660 €

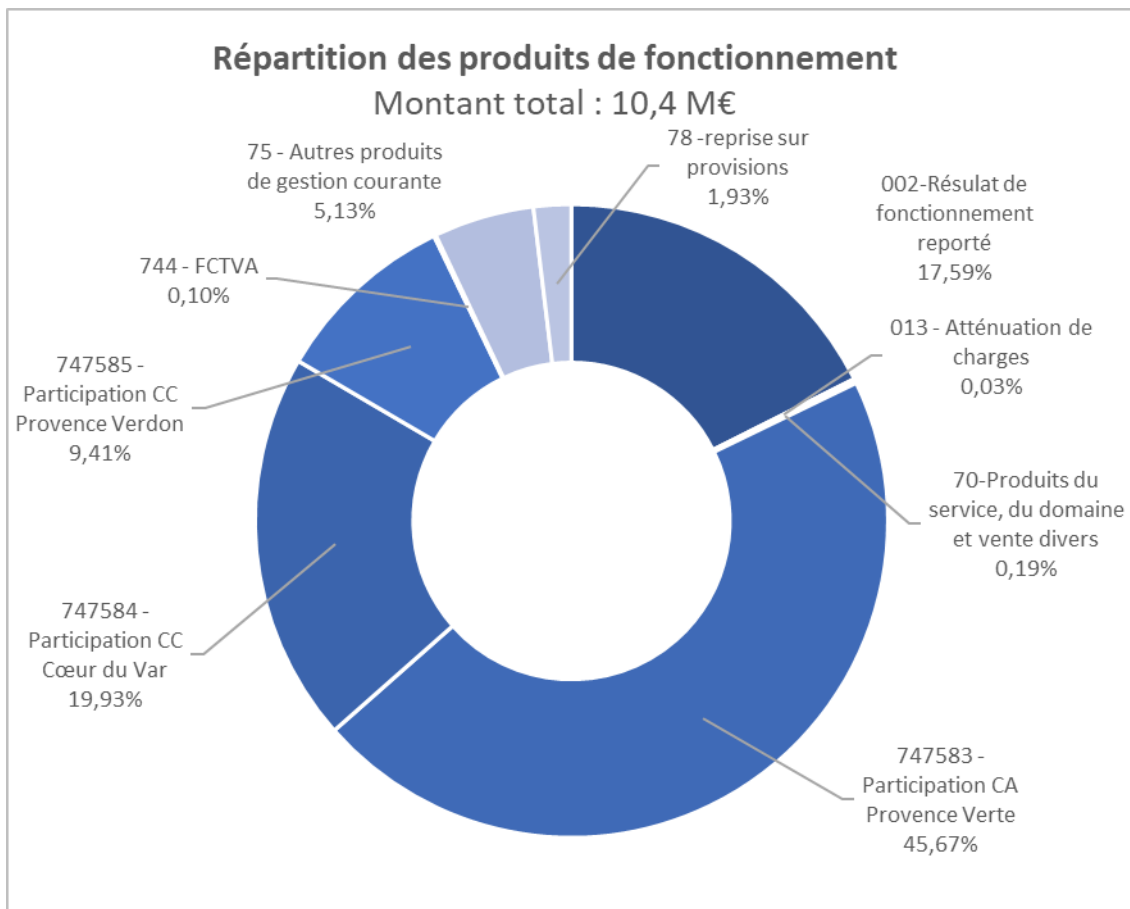


3.2 Le montant annuel global des produits du service

3.2.1 Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement reposent essentiellement sur la participation des EPCI membres du SIVED NG à hauteur de 75%, soit 7,830 M€.

RECETTES	REALISE 2025
002-Résultat de fonctionnement reporté	1 836 378,54 €
013 - Atténuation de charges	3 552,00 €
70-Produits du service, du domaine et vente divers	20 202,55 €
747583 - Participation CA Provence Verte	4 767 006,00 €
747584 - Participation CC Cœur du Var	2 080 692,00 €
747585 - Participation CC Provence Verdon	982 692,00 €
744 - FCTVA	10 578,36 €
75 - Autres produits de gestion courante	535 422,82 €
78 - reprise sur provisions	201 178,71 €
TOTAL	10 437 702,98 €



3.2.2 Les produits d'investissement

Les recettes d'investissement portent essentiellement sur le FCTVA (61%).

RECETTES	REALISE 2025
040-Amortissements	128 775,06 €
10222-FCTVA	561 148,96 €
1069-Excédent de fonctionnement capitalisé	233 091,14 €
TOTAL	923 015,16 €

